

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Petit-Palais et Cornemps dûment convoqué s'est réuni en séance **ordinaire** à la mairie le 30 juin 2014 à 18h30 sous la présidence du Maire, Mme Patricia RAICHINI.

Présents : RAICHINI Patricia, REYGADE Aline, COUTANT Alain, DUMON Alain, BESSARD Jérémie, BOUTIN Jean-François, MARTIN Frédéric, HUCHET Pierrette, BARDESSOLLE Patrick, AUDOUIN Anne, POUDRET Annie

Absent : HUOT Jean Paul

Procurations : BROUDICHOUX Serge à RAICHINI Patricia
VEYSSIERE Fabienne à HUCHET Pierrette
PASCAL Romain à BESSARD Jérémie

Secrétaire de séance : BOUTIN Jean-François

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 2 juin 2014 à l'unanimité.

APPROBATION DU NOUVEAU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES POUR LA METTRE EN CONFORMITE AVEC LA DEMARCHE D'ADRESSAGE.

Monsieur VIENNE de l'entreprise AVI CONSEIL présente la mise à jour du tableau de classement des voiries communales.

Après consultation, en tenant compte le plus possible, des appellations existantes des voies situées sur les communes voisines, disposant du même code postal (33570) et afin d'éviter les dénominations similaires ou prêtant à confusion des modifications sont proposées.

Dans cette même démarche d'adressage et de dénomination des voies, il est également procédé à la dénomination des routes départementales desservant le territoire de la commune de Petit-Palais-et-Cornemps.

Le Conseil Municipal est favorable à l'ensemble des dénominations des voies et des routes départementales.

La démarche va donc se poursuivre au cours de l'été où monsieur VIENNE procédera à la numérotation métrique de chaque point d'accès numérique (PAN) voie par voie.

Enfin dans un souci de bonne communication avec la population de Petit-Palais-et-Cornemps, une information sera préparée et éditée, largement diffusée afin de porter à la connaissance de tous, le bien fondé et l'avancement de cette démarche d'adressage. Ce document comprendra des explications simples et claires des raisons de la procédure, ainsi qu'une carte synthétique des nouvelles appellations des voies.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des ateliers qui seront proposés avec différents intervenants les vendredis de 13H15 à 16H15.

➤HIP HOP, Informatique, Musique, Sports et travaux manuels.

Les mercredis garderie de 7H30 à 8H35 et 11H45 jusqu'au passage du bus.

Il sera nécessaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent technique. Une information sera distribuée aux familles avant les vacances.

DELEGUE SUPPLEANT CLECT

Monsieur Serge BROUDICHOUX est désigné comme suppléant à la CLECT de la CDC du Grand Saint Emilionnais.

APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

Modification de l'écriture des statuts dans les articles 4 et 5.

Article 4

✓Obligatoires :

En matière de développement économique.

En matière d'aménagement de l'espace communautaire

✓Optionnelles :

Politique du logement social

✓Facultatives :

Politique d'animation culturelle communautaire

Politique d'animation sportive communautaire

Mise en place et gestion d'un service de transport

Article 5

✓Composition du Conseil de Communauté :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de statuts de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais.

INFORMATION DE LA CHARTE PLUI

Madame le Maire a fait parvenir par mail au Conseillers la Charte du PLUI pour avis.
Le Conseil Municipal a émit un avis favorable.

INFORMATIONS DIVERSES

♦ Passage du Jury pour les villages fleuris le 17 juillet 2014 à 14H00.

♦ Travaux peinture au logement du presbytère.

3 devis ont été présentés

PELLISSIER 11 341.76 €

LAVEAU 7 063.94 €

DAVILA 6 875.00 €

Monsieur DAVILA est retenu pour effectuer ces travaux.

Un devis de 2 985.40 € est présenté et accepté pour l'abaissement des plafonds.

♦ Monsieur BARDESSOLLE Patrick propose un repas avec les associations le dimanche 7 septembre 2014 afin de resserrer les liens entre les associations et le Conseil Municipal.

Il fait le compte rendu de la soirée Grand Écran et chaque association participante recevra une enveloppe.

Il propose d'organiser le réveillon de la Saint Sylvestre entre associations.

♦ Monsieur Jérémie BESSARD propose de faire une réception à la Mairie pour la montée des équipes de football.

↳ Après discussion il est décidé de prendre un verre le mercredi 9 juillet à 18H30. Un mail sera envoyé au président.

Qui doit régler les problèmes de voisinage ?

↳ Madame le Maire lui répond que c'est du pouvoir de police du Maire

Une création d'association a été faite mais elle est privée, ce n'est pas une association communale.

♦ Concernant le fauchage de l'Aire de Loisirs la personne qui le fauche récupère le foin.

♦ Madame Aline REYGADE : il serait nécessaire de repeindre les lignes blanches des STOPS.

Elle signale qu'une branche d'arbre du site du SMICVAL menace de tomber sur la départementale.

↳ Madame le Maire informera la DDE.

♦ Madame AUDOUIN Anne signale les problèmes de bus, elle fera parvenir un courrier auprès de la CDC du Grand Saint Emilionnais.

Les gravillons du chemin des "Châtaigniers" au lieu dit "Les Huguets" sont sur la route depuis les pluies.

Elle demande si des particuliers peuvent nettoyer le lavoir.

♦ Une pancarte va être installée pour les heures de puisage.

♦ Proposition d'organiser une brocante

↳ Madame le Maire répond de voir avec les associations communales.

♦ Monsieur BOUTIN Jean-François fait le compte rendu de l'assemblée générale du football.

Inquiétude pour le maintien en bon état de la nouvelle salle.

Demande de mise en place d'une surveillance.

↳ Madame le Maire répond que chaque président sera responsable, un calendrier sera établi avec toutes les associations.

♦ Information les curages des fossés seront réalisés à compter du 16 juillet 2014.

Séance levée à 21H10